

4.1 ZONAGE DE LA COMMUNE
 Partie Nord - 1/5000è

Approbation du P.L.U.	Délibération du Conseil Municipal	15/12/2005
Modification n°01	Délibération du Conseil Municipal	
Revision simplifiée n°02	Délibération du Conseil Municipal	
Modification n°03		

Ne peut être orné à la délibération du Conseil Municipal

Le Maire



ARCHITOUR architectes associés
 10 rue de la République - 54100 LORRAINE - FRANCE

Plan d'origine : S.A.R.L. URMAPAR - Urbanisme - 28 rue Basse - 54111 PAROIS

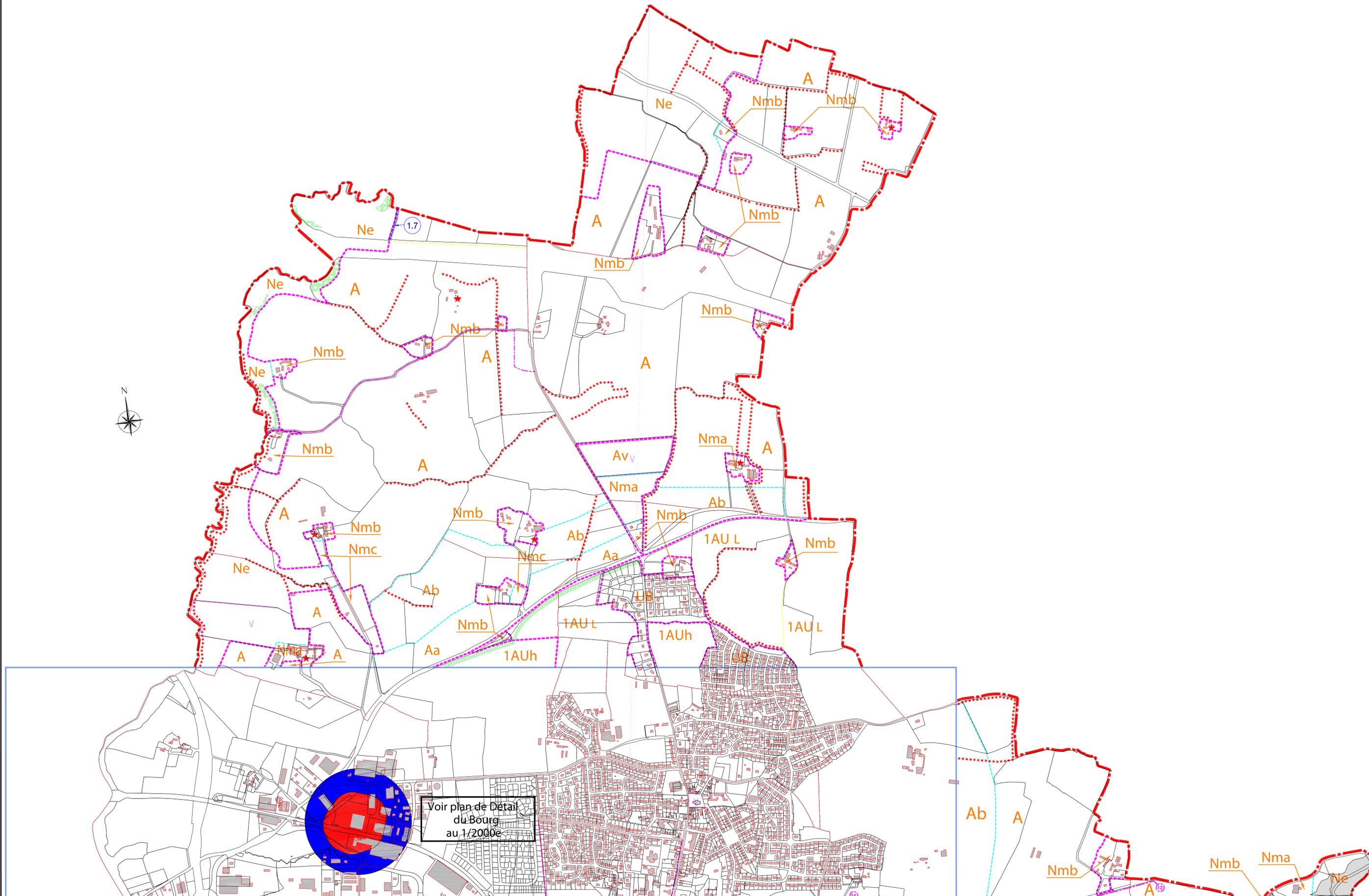
Classement

LEGENDE

- Zones urbaines**
- UB** Zone d'extension récente à vocation principale d'habitat à densité moyenne
- Autres zones**
- 1AU** Zone d'urbanisation future à court et moyen termes
1AUh Secteur à vocation d'habitat
1AUL Secteur à vocation de loisirs
- N** Zone naturelle et forestière
Ne Secteur de protection stricte du paysage et de l'environnement
Nm Secteur mixte à vocation d'habitat et d'activités
Nma Secteur autorisant les constructions nouvelles à vocation d'activité uniquement et les opérations sur le bâti existant pour l'habitat.
Nmb Secteur n'autorisant que les opérations sur le bâti existant pour l'habitat et les activités.
Nmc Secteur autorisant les constructions nouvelles ainsi que les opérations sur le bâti existant à vocation d'activité et d'habitat.
- A** Zone naturelle réservée au développement agricole
Aa Secteur à vocation agricole restreinte
Ab Secteur à vocation agricole restreinte
Av Secteur de protection du patrimoine archéologique

Autres indications

-  Limite communale
-  Limite de zone
-  Limite de secteur et de sous-secteur
-  Sentiers piétonniers à conserver
-  Sentiers piétonniers inscrits au PDIPR
-  Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
-  Eléments de paysage bâtis à protéger
-  Haies à protéger en tant qu'éléments de paysage
-  Espaces boisés classés
-  Plantations à réaliser
-  Marge de recul
-  Emplacements réservés
-  Vestiges archéologiques
-  Zone inondable



Voir plan de Détail
 du Bourg
 au 1/2000è